

**Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY**

**Séance publique du 23 SEPTEMBRE 2021 à 18h00**

Date de convocation : 16 septembre 2021

<b>Délibération</b>
<b>N°C2021_205</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>77</b>
<b>Votants :</b>	<b>70</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>70</b>
Pour :	70
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETARE DE SEANCE : RIO Jean-Louis**

**PRESENTS :** ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOUSQUET Didier ; CALMON Julien ; CALVET Jean-Claude ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COURTIEL Aurélie ; COUSIN Sylvie ; DAUZATS Christine ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; LAPALU Christian ; LENOIR Alexia ; LETEISSIER Gérard ; LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PARRA Eric ; PECH Olivier ; PENET Yves ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; THIVENT Viviane ; TUBAU Marcel ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE :** ABED Yamina ; HERNANDEZ Joël ; PY Michel ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ;

**EXCUSES :** ALVAREZ Martine ; BASTIE Yves ; CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul ; DARAUD Jean-François ; GOUIRY Catherine ; JULES Jean-Claude

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE :** ABED Yamina (délibération N°C2021\_221) ; CHING Monique (délibération N°C2021\_188 et N°C2021\_202) ; HERNANDEZ Joël (délibération N°C2021\_202) ; PY Michel (délibération N°C2021\_188 et N°C2021\_202) ; MALQUIER Bertrand (délibération N°C2021\_202) ; RIO Jean-Louis (délibération N°C2021\_221)

**EXCUSES AVEC PROCURATION :** ALAUX Sylvie ; AMBROSINO Jean-Marc ; BOUISSET Cyrielle ; BRAINEZ Marie-Ange ; BREHON Bruno ; CLERGUE Guy ; CODORNIU Didier ; HUYNH-VAN Nathalie ; IBANES Alexandra ; KAISER Stéphanie ; PINET Marie-Christine ; POCIELLO Jacques ; RIVEL Jean-Luc ; VERGNES Magali ; VICO Alain

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :** CHING Monique (de la délibération N°C2021\_178 à la N°C2021\_187, de la délibération N°C2021\_189 à la N°C2021\_201 et de la délibération N°C2021\_203 à la N°C2021\_226) ; MALQUIER Bertrand (jusqu'à la délibération N°C2021\_201 et à partir de la délibération N°C2021\_203) ; ROCHER Edouard (à partir de la délibération N°C2021\_208)

**Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire**

**OBJET : AMENAGEMENT ECONOMIQUE – Zone Artisanale La Condamine à Coursan – Modification d'attribution de lots**

Dans le cadre de sa compétence « Développement Economique », le Grand Narbonne aménage, entretient et commercialise les zones d'activités du territoire.

Les travaux d'aménagement de la Zone d'activité La Condamine à Coursan sont à présent terminés et la commercialisation est en cours.

Par délibération N°C2020\_261 du 27 novembre 2020, le Grand Narbonne a approuvé la vente des lots 1, 2, 4, 5 et 6.

## N°C2021\_205

Après plusieurs échanges de mail avec l'acquéreur du lot n°1, ce dernier n'a pas été en capacité de signer le compromis de vente dans les délais impartis.

Par lettre datée du 3 juin 2021, le Grand Narbonne a fait savoir à la société attributaire que ce lot était remis à la commercialisation.

Dans cette même délibération, le Conseil Communautaire a également approuvé la vente du lot N°2 à Monsieur CHAUVET pour l'installation de son entreprise de plomberie/chauffagiste.

Afin d'avoir la possibilité de proposer à la commercialisation une emprise foncière de 3000 m<sup>2</sup>, soit les lots 2 et 3 de 1500 m<sup>2</sup> chacun, il a été proposé à Monsieur CHAUVET de lui attribuer le lot N°1. Monsieur CHAUVET a accepté cette inversion de lot.

**Vu** la délibération N°C2020\_261 en date du 27 novembre 2020,

**Vu** la délibération N°C2021\_67 en date du 18 mars 2021,

**Vu** l'évaluation de France Domaine N° 2020-11106V0468 du 11 juin 2020, qui estime la valeur des terrains à 50 € HT le m<sup>2</sup>,

### **A l'unanimité, le Conseil décide :**

- D'acter la remise à la commercialisation du lot n°1, suite au désistement de la Société MEDIAPOST ;
- D'accepter la vente de ce lot n°1, dont l'emprise est précisée sur le plan annexé, à Monsieur Anthony CHAUVET, dirigeant de la Société CHAUVET PLOMBERIE ;
- D'acter la remise à la commercialisation du lot 2, précédemment attribué à Monsieur CHAUVET ;
- De préciser que les dispositions de la délibération n°C2020\_261 restent en vigueur pour les lots n° 5 et 6 ;
- D'inscrire la recette au budget Zones d'Activités ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment l'acte authentique à intervenir.

### Pièce jointe à la délibération :

Plan de découpage de la ZA La Condamine à Coursan

**Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture**

**le : 1/10/2021  
et de sa publication  
le : 1/10/2021**

**Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus**

**Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne**

**Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération**

